

## Contrat d'abonnement - Étés 2010-2011-2012

### SVP COCHER LE TYPE D'ABONNEMENT DESIRÉ

ADULTE PLEINS PRIVILEGES	COUPLE PLEINS PRIVILEGES	ADULTE SEMAINE	COUPLE SEMAINE
5 395 \$ <input type="checkbox"/>	9 710 \$ <input type="checkbox"/>	4 490 \$ <input type="checkbox"/>	8 080 \$ <input type="checkbox"/>

Couple : 2 adultes, 19 ans ou plus, mariés ou conjoints de fait, vivant sous le même toit (preuve requise).

Semaine : Valide 5 jours, du lundi au vendredi, jours fériés exclus.

Toutes les taxes sont en sus et les tarifs sont sujets à changement sans préavis. Certaines conditions s'appliquent.

### MODE DE VERSEMENTS UTILISE

1 versement : au 1<sup>er</sup> novembre 2009 = escompte de 3%

2 versements : 1<sup>er</sup> novembre 2009 - 1<sup>er</sup> novembre 2010 = escompte de 2%

3 versements : payé en totalité au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année et possibilité d'échelonner de novembre à mars de chaque année.

29 versements : Novembre 2009 à mars 2011 par prélèvements pré-autorisés. S'ajoutent des frais d'administration de 20 \$ (+ taxes).

<input type="checkbox"/> 1 _____	<input type="checkbox"/> 2 _____	<input type="checkbox"/> _____
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------

Si le membre quitte avant la fin du contrat, il devra payer le tarif régulier d'une saison. Service de protection annulation disponible.

L'offre est valide jusqu'à l'atteinte de la limite de 150 membres.

10% sur forfait Surf & Turf, applicable à la portion ski seulement. Aucune autre promotion applicable.

### PROTECTION ANNULATION

ADULTE	COUPLE
285 \$ <input type="checkbox"/>	515 \$ <input type="checkbox"/>

Le plan **PROTECTION ANNULATION** couvre les situations suivantes :

1. Le décès de l'adhérent (e), une blessure ou une maladie qui l'empêche d'exercer le sport ;

2. L'adhérent (e), doit déménager à cause de son travail à plus de 200 kilomètres du Grand Vallon.

Si l'adhérent faisait face à l'une ou l'autre des situations ci haut mentionnées et ce à n'importe quel moment de la durée du contrat, ce dernier se verrait automatiquement annulé.

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	
1 <sup>e</sup> :			
2 <sup>e</sup> :			
<b>PROTECTION ANNULATION</b>			
Rue :	App. :		
Ville :	Courriel		
Province :	Code :		
Tél. Rés. : ( )	Bur. : ( )	Fax : ( )	
<b>TOTAL DE L'ABONNEMENT INDIVIDUEL OU COUPLE</b>			\$
<b>DÉDUIRE ESCOMPTE DE 2% OU 3%</b>			( ) \$
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>			\$
<input type="checkbox"/> Ancien	<b>AJOUTER TPS 5%</b>		\$
<input type="checkbox"/> Nouveau	<b>AJOUTER TVQ 7.5%</b>		\$
<b>TOTAL</b>			\$
<b>NOMBRE DE VERSEMENTS</b>			
<b>COÛT PAR VERSEMENT</b>			
<b>Nouveau membre, signature du parrain s'il y a lieu</b>			

MODE DE PAIEMENT:	
<input type="checkbox"/> Débit <input type="checkbox"/> Argent	<input type="checkbox"/> Amex <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> Visa
<input type="checkbox"/> Chèque (à : Station Mont-Sainte-Anne)	Nom:
<input type="checkbox"/> Carte de crédit: (à remplir)	Numéro:
	Date d'expiration:..
<b>DATE:</b>	<b>SIGNATURE:</b>

L'abonné obtient le privilège de jouer sans limitation (à l'intérieur des privilèges que lui confère son abonnement) selon les disponibilités et sur réservation préalable d'un temps de départ.

La réservation peut être effectuée par téléphone, via Internet ou sur place à raison d'un maximum de 3 jours avant l'heure de départ désirée et à compter du mercredi pour les samedis et dimanches (sauf pour les supers seniors).

La voiture électrique est incluse dans tous les droits d'abonnement et elle est obligatoire en tout temps (sauf pour les juniors).

Les abonnés ont accès en tout temps au terrain de pratique sans frais additionnels (priorité aux golfeurs ayant un temps de départ).

L'abonné se voit offrir l'entreposage et le nettoyage des bâtons de golf durant la saison estivale, sans frais additionnels.

L'abonné se verra offrir sans frais l'usage d'une case lors des journées de jeu. Aucune case permanente ne sera incluse avec l'abonnement.

La carte de Golf Québec est incluse dans les frais d'abonnement.

Tous les golfeurs doivent porter une tenue qui respecte le code vestimentaire en tout temps. Le jeans, la culotte courte et le t-shirt ne sont pas permis.

Seuls les crampons souples sont acceptés.

L'abonné s'engage à respecter les règles du jeu de l'A.R.G.C. et celles édictées par le terrain de golf Grand Vallon du Mont-Sainte-Anne.

La date d'ouverture et le jeu sur tous les verts peuvent varier selon les saisons.

Aucun remboursement en tout ou en partie n'est effectué après le versement des paiements par le membre.

Facturation disponible sur une base mensuelle des consommations à la boutique et à l'Anecdote.

L'abonnement demeure la propriété du Mont-Sainte-Anne.